

Châteaulin, le 27 avril 2006



Yolande BOYER
Sénatrice du Finistère
Secrétaire du Sénat
Maire de Châteaulin

à

Georges FITAMANT
Croas ar Gorrec
29190 PLEYBEN

Monsieur,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur la situation des anciens élèves d'une école d'enseignement des armées, titulaires d'un contrat d'engagement en début de scolarité et radiés des cadres sans droit à pension. Vous êtes dans ce cas et vous envisagez faire bientôt valoir vos droits à la retraite.

Afin d'atteindre le plafond de pension, la MSA du Finistère vous propose de régulariser plusieurs périodes travaillées, soit 14 trimestres. Cela représente une somme non négligeable.

Cependant votre contrat d'engagement militaire devrait vous permettre de valider les deux années passées en école militaire, selon une mesure récemment obtenue par le Ministère de la défense. Cette perspective allègerait le coût de la validation des trimestres évoqués plus haut.

Cette mesure rétablit les droits des anciens élèves radiés des cadres avant 1997. Elle serait applicable aux pensions liquidées à compter du 1^{er} janvier 2004. La question des délais de mise en œuvre de ces dispositions reste toutefois posée. Or, dans votre cas, il conviendrait que cette régularisation intervienne avant la fin de l'année 2006.

Je vous informe que je viens de saisir Madame ALLIOT MARIE, Ministre de la défense afin qu'elle me précise sous quels délais et selon quelles modalités ce dispositif sera mis en œuvre.

Je ne manquerai pas de vous informer de la réponse qui me sera faite.

Dans l'attente,
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération.

Yolande BOYER